



## Compte-rendu réunion CHSCT Ordinaire

**11 septembre 2018**

Nous tenons à souligner que lors de cette séance une infirmière de la PST de Caen était présente. Vos élues CHSCT ont ainsi pu la prendre à témoin pour dénoncer les impacts négatifs des différents points à l'ordre du jour dès qu'il y avait lieu.

### **1 -Consultation sur la déclinaison régionale des principes organisationnels des activités d'appui-gestion : le 3949**

Le 3949 retourne sur les sites dès l'instant où le DE qui appelle peut être authentifié (donc son site de rattachement est connu). La plateforme quant à elle gère les appels des DE non identifiés ou pour les non-inscrits Le principe de planification sur les sites est le suivant : des collègues sont planifiés. Des jokers n °1 sont planifiés en même temps sur du traitement de dossiers back-office. Des jokers n °2 sont eux planifiés en GPF. Mais dès qu'il y aura un pic d'appels, les jokers prennent le relais en prise d'appels.

Nous posons la question à la Direction : qu'est-ce qu'un pic ? Aucun chiffre prévisionnel ne nous est livré, pourtant l'établissement dispose bien d'infos sur le sujet !! Ce que la Direction nous répond c'est que le flux téléphonique ne devra pas être supérieur au poids de l'agence.

Les élues CGT posent clairement la question sur le joker en GPF : cela signifie-t-il qu'il ne doit pas convoquer puisqu'à tout moment, il est susceptible d'être interrompu ??

Il en va de même pour le collègue en back office : comment pourrait-il faire un travail de qualité sur les dossiers s'il doit prendre les appels entre 2 saisies ??? Ou en pleine analyse des dossiers. Se pose clairement la question des bureaux fermés pour les collègues en renfort 3949

N'y at-il pas un risque de travailleurs isolés si le site ne peut s'assurer la présence d'un encadrant sur cette plage.

CE PROJET A RECUEILLI 5 AVIS CONTRE à L'UNANIMITÉ des OS.

Vos élues CGT dénoncent une fois de plus que le dossier présenté est un dossier CE.

Il occulte complètement les aspects induits par ces organisations sur les conditions de travail. Clairement l'établissement se moque de ses usagers et de ses agents quand il met en place de telles organisations ! C'est très grave.

Chaque agence va traiter son propre flux mais on nous parle aussi de mutualisation ? Qui gère cette mutualisation : la DT ? La plateforme ? Pour rappel, les sites sont « classés » selon leurs performances et, « en même temps », on les exhorte à la mutualisation !

La question de la pérennité des plateformes se pose également. Si leurs activités leur sont retirées au fur et à mesure, on voit mal ce qui va leur rester, ne sont-elles pas en train de disparaître ? La Direction nous assure qu'elle garde un rôle central !

Comme à son habitude, la direction a couplé le dossier des plateformes avec le sujet des PAG, pour noyer les sujets.

### **DISPARITION DES PAG :**

Chacun des collègues peut constater que les départs des postes PAG ne sont pas remplacés. Lorsqu'on pose la question à l'établissement, il nous est répondu que priorité est donnée à l'accompagnement. On veut bien l'entendre mais on cherche la logique quand les activités du Pag retombent sur tous, et donc sur les collègues qui accompagnent ! Ce sera bien sûr autant de temps en moins à consacrer aux demandeurs. C'est une double négation de la part de la direction : elle nie à la fois le travail rendu par les Pag, et le travail de tous les autres collègues qui ont déjà leurs activités à gérer. Ont-ils du temps résiduel pour prendre en charge d'autres tâches, périphériques à leur cœur de métier ? Quelle sera la plus-value pour un encadrant de traiter les aspects les plus administratifs des dossiers ?

## **2- A propos des sites :**

**ARGENTAN** : En présence de Jean Lallet, Responsable du Service Immobilier, nous évoquons la ventilation problématique du site. La direction reconnaît qu'il y a un problème d'extraction et de circulation de l'air. Les filtres de l'extracteur seront nettoyés plus régulièrement (plusieurs fois par an). Sur les conseils de l'infirmière, les collègues d'Argentan sont invités à faire une demande de visite médicale. Devant plusieurs symptômes, le médecin du travail pourra établir des conclusions ou faire procéder à des analyses de l'air.

**ALENCON**: rapport de visite de site par le CHSCT cf. doc. Joint [ICI](#)...

Les indicateurs QVT indiquent une participation forte: 74%. Tous les indicateurs progressent sur de nombreux items même si l'ambiance demeure lourde

## **3- POINT DE SITUATION SUR LES Arrêts-Maladie :**

Analyse des arrêts maladie: la Région va analyser les arrêts courts de 1 à 3 jours (50% des arrêts sont les arrêts qui peuvent être révélateurs d'un mal être, sur lesquels il y a possibilité d'agir. En effet, site par site on aura ainsi une indication de la fréquence de ces arrêts brefs...il convient de faire l'analyse ensuite, est-ce toujours quelques collègues qui doivent s'absenter sur de brèves durées ou au contraire l'ensemble du collectif peut-il être concerné?

Bémol à apporter: le motif d'un arrêt est protégé par le secret médical. Il sera toujours délicat d'aborder ce thème sur les sites, même dans une volonté d'amélioration de la QVT et d'agir en prévention.

**4-FICHES DE SIGNALEMENT** :( Agressions, incivilités de la part de personnes extérieures aux services) Alors que ces fiches diminuent sur des sites plutôt générateurs de fiches jusqu' alors: Flers, Mondeville, Cherbourg Centre...elles doublent sur Avranches et Falaise!

**5-TÉLÉTRAVAIL:** Vos élues CGT interpellent la direction et souhaitent une réponse sur le matériel du télétravailleur. Est-ce un matériel dédié ou à mutualiser lors du retour sur site? Quelle est la réponse de la DG sur ce fait qui génère des tensions notamment si le télétravail souhaite bénéficier de l'OATT en partant dès 16 h alors qu'un collègue utilise son portable?

Contrairement aux annonces faites, l'établissement n'a que rarement accompagné les refus de demandes de télétravail: les collègues n'ont pas été reçus: ce qui était prévu...Les refus n'ont pas été motivés!

L'enquête de satisfaction réalisée auprès des collègues ayant opté pour le télétravail a donné de très bons résultats....Malheureusement, hélas, deux fois hélas, nous n'obtenons toujours pas la liste des collègues en télétravail, d'une part. D'autre part, nous demandons une étude d'impacts sur le collectif, notamment en termes d'activités contraintes supportées par les collègues sur site.

De plus, ne devrait-il pas y avoir un référentiel des activités télétravaillées ?

Que fait et jusqu'où va un conseiller, un encadrant, un psychologue? Un collègue des fonctions support ?quand il est sur du télétravail? Il y a un flou qui ne sécurise personne.

**6-FICHES RPS :** Vos élues demandent à la direction qu'elle nous rende des comptes sur les actions concrètes mises en place suite à différentes fiches RPS car les réponses sont floues et le suivi inexistant.

?

---

*Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat contacter les militants  
ou imprimez l'exemplaire du bulletin d'Adhésion 2018  
que nous vous proposons ci-dessous.*



## **Bulletin d'Adhésion CGT Pôle emploi Basse-Normandie Année 2018**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Site, Service, Unité : .....  
Tel : ..... E-Mail : .....@ .....

A retourner auprès du militant de votre choix